

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_005 : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille dix neuf, le douze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 février 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Nathalie PELLEGRINI, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Odile LACAZE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKI), Bruno CRUSEL (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 FÉVRIER 2019

N° DEL2019_005 : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Le projet de budget primitif 2019, pour le budget général, s'équilibre en dépenses

et en recettes à **96 531 179,00 €** dont :

61 407 775,00 € en fonctionnement

35 123 404,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- le produit des contributions directes	30 768 680,00 €
<i>Dont : FNGIR : 737 000 €</i>	
<i>Garantie FPIC : 766 000 € (70% du réalisé 2018)</i>	
- les compensations de fiscalité	1 170 800,00 €
- la TEOM	11 950 000,00 €
- la DGF	9 672 000,00 €
<i>dont : dotation de compensation : 7 575 000,00 €</i>	
<i>dotation d'intercommunalité : 2 097 000 €</i>	
- les ventes de produits et de prestations	4 121 817,00 €
- les attributions de compensation	980 000,00 €
- les participations et subventions	1 336 283,00 €
- les travaux en régie	269 400,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	299 000,00 €
- les atténuations de charges	100 000,00 €
- autres produits et produits exceptionnels	739 795,00 €

Total des recettes de fonctionnement 61 407 775,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services communautaires (charges à caractère général)	14 884 146,96 €
- les charges de personnel	18 517 902,00 €
- l'attribution de compensation versée aux communes	4 960 000,00 €
- contribution au FPIC	60 000,00 €
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes	1 062 594,00 €
- les intérêts des emprunts et de la dette récupérable versée aux communes	1 950 000,00 €
- des dépenses de gestion courante (dont contribution incendie et secours 3 251 000 €)	4 705 930,00 €
- des dépenses exceptionnelles	273 900,00 €
- le virement à la section d'investissement	7 956 912,04 €
- la dotation aux amortissements	7 036 390,00 €

Total des dépenses de fonctionnement **61 407 775,00 €**

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- le FCTVA	3 365 000,00 €
- des subventions d'investissement	3 969 187,94 €
- la dotation aux amortissements	7 036 390,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	200 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	7 956 912,04 €
- une enveloppe d'emprunts prévisionnelle	9 931 994,02 €
- remboursements d'avances et de dette récupérable	313 920,00 €
- les opérations pour compte de tiers	1 575 000,00 €
- le produit des amendes de police	775 000,00 €

Total des recettes d'investissement **35 123 404,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les dépenses et subventions d'équipement nouvelles	26 914 004,00 €
- le remboursement en capital des emprunts	5 866 000,00 €
- les opérations pour compte de tiers	1 575 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	200 000,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	299 000,00 €
- les travaux en régie	269 400,00 €

Total des dépenses **35 123 404,00 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 janvier 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 42 voix pour, 3 voix contre

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte le budget primitif 2019, pour le budget général, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **96 531 179,00 €** dont :

61 407 775,00 € en fonctionnement

35 123 404,00 € en investissement

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 février 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL